

PACTE D'AVENIR pour la BRETAGNE

EMGLEV EVIT DAZONT BREIZH

Décembre 2013

Kerzu 2013



TITRE IV : Affirmer l'identité culturelle de la Bretagne

La vitalité de ses pratiques culturelles ainsi que la force et le rayonnement de son identité culturelle, sa cohésion sociale et son dynamisme, sont des atouts majeurs pour la Bretagne, qu'il convient de conforter.

Article 9 : De la spécificité culturelle bretonne

Le Pacte sera décliné par :

- une **convention spécifique sur les langues de Bretagne** portera notamment sur la formation et le recrutement d'enseignants des langues de Bretagne, sur le développement de l'enseignement bilingue ainsi que sur le soutien à l'action de l'Office de la langue bretonne, établissement public de coopération culturelle. La convention encouragera le développement de l'usage de ces langues dans la vie quotidienne. En complément, le Conseil régional poursuivra son effort spécifique pour encourager et accompagner les étudiants se destinant à l'enseignement bilingue (dispositifs Skoazell et Desk) ;
- une **convention spécifique sera consacrée à la culture sur la période 2014-2020**, reposant sur :
 - une gouvernance partagée entre l'Etat et le conseil régional, associant les autres collectivités territoriales, dans le cadre d'un processus de coordination régionale des politiques culturelles publiques, soucieux de rechercher les formes d'une concertation approfondie avec les acteurs culturels ;
 - la reconnaissance des spécificités du développement culturel en Bretagne;
 - la recherche d'une simplification administrative.Dans le cadre des dispositions de la future loi de décentralisation, une délégation de compétences sera possible sur un périmètre à définir conjointement.

Le développement d'une **offre audiovisuelle** régionalisée est retenu parmi les domaines pouvant faire l'objet d'une expérimentation. Par ailleurs, le rapport en cours sur la programmation de France 3 étudiera toutes les possibilités de renforcer les programmes en langue bretonne. Des propositions seront faites par les acteurs bretons, qui seront auditionnés dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

L'enjeu du soutien aux industries créatives et culturelles est aussi retenu parmi les axes de développement pour la Bretagne.

L'Etat prend acte de la demande du Conseil régional pour la ratification de la Charte des langues régionales et minoritaires.